

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... 2 fr.	ANNONCES : LA LIGNE..... 20 c.	UN AN..... 2 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

6 Mars — Interpellation à la Chambre au sujet de la conférence de Berlin; le ministre des affaires obtient un succès à cette occasion.

— Les délégués désignés pour cette conférence et acceptants sont MM. Jules Simon et Tolain, sénateurs, Burdeau, député, Linder et Delahaye.

— M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, s'est rendu à Chartres pour décerner lui-même une récompense civique à M. Moulin, mécanicien de chemin de fer, qui a empêché une collision meurtrière par son intrépidité et sa présence d'esprit.

7 Mars — Interpellation à la Chambre au sujet des événements au Dahomey.

— Discours de l'empereur Guillaume II à la diète de Bamberg, où il déclare qu'il « pulvérisera » ceux qui voudront mettre obstacle à ses projets.

— Crise ministérielle en Hongrie. M. Tisza donne sa démission; il est remplacé à la présidence du conseil par le comte Szapary.

8 Mars — Le gouvernement fait

connaître à la Chambre l'éventualité d'une action militaire au Dahomey.

Mise en réforme du général Hubert Castex.

— Exécution des assassins Jeantroux et Ribot.

— Arrestation, à Briey, de l'espion Niemeyer, ex-officier de l'armée allemande.

9 Mars — Six élections de députés ont lieu dans l'Indre-et-Loire, le Loiret, la Vendée, où MM. Delahaye et M. Muller, Loreau et Guillemet sont élus, deux ballottages dans la Haute-Garonne. Ces élections ont fait rentrer à la Chambre deux députés invalidés Election sénatoriale à Pau M. Hauton, républicain, est élu.

— La chambre prononce deux invalidations nouvelles, celles de MM. Morin-Latour et Froin.

10 Mars Le gouvernement russe supprime le théâtre allemand de Saint-Petersbourg.

— La Chambre des Lords vote la peine du fouet contre les voleurs de nuits à main armée.

— Explosion du grisou et incendie d'une houillère dans le pays de Galles on évalue à 300 le nombre des victimes.

11 Mars Fête de bienfaisance sous la présidence de Mme la maréchal de Mac-Mahon. au profit des pauvres honteux.

12 Mars — Incendie de la banque de France à Dunkerque.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La commission scolaire de Dammartin a tenu Dimanche dernier une réunion devant laquelle cinq ou six personnes ont été appelées à comparaître. L'affichage a été la peine prononcée contre la plupart des délinquants.

— Le samedi, 2 Mars, dit notre confrère de l'*Echo de la Brie*, un individu se présentait à la caserne de gendarmerie de Dammartin pour se faire arrêter.

Interrogé sur le mobile qui le faisait ainsi agir, il déclara que depuis le 25 janvier dernier, date de sa sortie de prison de Pontoise où il avait purgé une condamnation de quelques mois de prison, il n'avait pas trouvé d'ouvrage.

En conséquence, n'ayant pas de domicile fixe, il se trouvait en état de vagabondage et mendicité.

Puis, pour comble, il ajouta qu'il avait déjà subi 20 condamnations et con trevenu à un arrêté d'expulsion.

Ce singulier individu se nomme Auguste Dabo, âgé de 54 ans tailleur d'habits, né à Moscou (Russie).

Traduit en police correctionnelle le 7 Mars suivant, Alexandre Dabo a été condamné à trois mois de prison et aux dépens.

EVE

On écrit au *Journal de Senlis*:

Dans la nuit du 4 au 5 mars courant 150 gerbes de blé d'une valeur de 75 francs, ont été soustraites au préjudice

du sieur Sarrazin (Jules), cultivateur à Eve, à une meule située à 1.500 mètres du pays.

La neige étant tombée après le passage du voleur, a fait disparaître toute trace pouvant guider la gendarmerie dans ses recherches. Auteur inconnu.

MESNIL-AMFLOT

Dans la nuit du 8 au 9 Mars, il a été pris sur une meule appartenant à M. Ferdinand Boisseau, 250 bottes de fourrages, représentant une valeur de 50 francs. Les voleurs s'étant dirigés avec leur voiture vers Roissy laissèrent tomber en cet endroit environ 150 bottes qu'ils laissèrent sur place. On est à la recherche des voleurs.

CLAYE-SOUILLY

On nous communique le résultat des opérations de la société de Secours Mutuels de Claye-Souilly, dont nous extrayons les chiffres suivants :

Membres honoraires . . .	66
Membres participants . . .	486
Avoir de la société au	
31 Décembre 1888.	4644 fr. 33
Recettes div. en 1889 . . .	2796 fr. 30
Total	7440 fr. 83
Dépenses en 1889.	4219 fr. 70
Avoir au 31 déc. 1889. . .	6221 fr. 13
Cette somme se répartit ainsi :	
Placé à la Caisse d'épargne 1999 fr. 63	
— des dépôts	
et consignations	3220 fr. 35
— des retraites 1000 fr. »	
Solde en caisse.	4 fr. 15
Total	6221 fr. 13

Cet exposé démontre l'état prospère de la société de secours mutuels de Claye-Souilly, qui ne compte pas encore quatre ans d'existence.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DU

CANTON DE DAMMARTIN

La séance est ouverte à deux heures. Étaient présents : M. M. Barre, président Michel, secrétaire; Delvert, vice-secrétaire; Giraudet, trésorier; Loyseau, vice-trésorier; Lemarié, archiviste.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Gosset donne sa démission de vice-président et de membre de la société, pour raison de santé. Le bureau et les membres présents sont d'avis d'insister auprès de M. Gosset pour l'engager à revenir sur sa décision et prient M. Barre de vouloir bien être leur interprète.

Communication est donnée d'une lettre de M. le préfet de Seine-et-Marne, annonçant qu'une subvention de cent francs est accordée à la société, par le département.

Sont nommés à l'unanimité, comme membres titulaires.

M. Jules Dartinet, présenté par M. M. Lépine et Delvert

M. Albert Delahaye, présenté par M. M. Delvert et Moussard.

Une modification est apportée au programme de la prochaine exposition qui ouvrira le Vendredi 16 août et sera fermée le Lundi suivant à quatre heures du soir.

Il est apporté aussi une modification à l'article des statuts concernant le paiement des cotisations.

Les dernières dispositions sont réglées au sujet de la partie de l'exposition ayant trait à l'enseignement agricole et horticole.

La séance est levée à trois heures et demie.

SOUSCRIPTION

Pour le monument à la mémoire

DE M. NOBLAT

2^e liste

Collecte chez M. Loyseau . . .	12 fr.
MM. Eugène Barre, avocat prop.	
à Juilly.	20 »
Edouard Barre, président de	
la société d'Horticulture du	
canton de Dammartin . . .	30 »
E. M. à Dammartin	5 »
Mademoiselle S. T. —	5 »
Digout, peintre —	2 »
Godefroy C. m. —	5 »
Villemot, gendarme —	1 »
Trochon, (Julien) prop. —	5 »
Champagne garde-champêtre	
à Longperrier	2 »
Tournoier, prop. à Ver. . . .	10 »
Bataille, (Lucien) maire d'O-	
this	10 »
Dupuis, (Ernest) Cons. Gén.	
de Senlis	5 »
Lamiche (de Stains) rue d'A-	
guesseau Paris	5 »
Mennier, (Emile) à Crépy-en-	
Valois (Oise)	5 »
Duchesne, (Félix) à Gonesse	
(Seine-et-Oise)	5 »
Un patriote de Seine-et-Oise.	5 »
Boireau anc. greffier de la	
Justice de Paix, Huissier	
à Poissy (Oise).	5 »
Marchand brigadier de gen-	
darmérie à Dammartin . . .	1,50
Mme V ^e Jamet à Dammartin	5 »
Pradier anc. percepteur à	
Dammartin, Receveur de	
Finances à Nantua.	10 »
L'Abbé Couillard curé de	
Longperrier	10 »
Total	163,50
Liste précédente.	822 »
Total au 13 Mars.	985,50

MARCHÉ DU 13 MARS 1890

<i>Dammartin</i>	
Pain	0 fr. 35 le kil
Beurre.	3 fr 00 »
Œufs	8 fr. 00 le 100
<i>Claye</i>	
Pain	0 fr. 33 le kil.
Beurre.	3 fr 60 »
Œufs	12 fr. 00 le 100

RÉFLEXIONS
Sur la Vie de M. de MONTYON

(Suite et fin)

Enfin, pour ne pas trop nous étendre sur cette correspondance qu'il faudrait citer en entier, nous dirons que dans le cours du terrible hiver de 1789. Fiacre Parain ne cessa de solliciter le seigneur de Monthyon en faveur des malheureux habitants qui mouraient de faim et de froid. M. de Montyon envoya le 2 Janvier, 200 livres de riz, avec les instructions nécessaires pour le faire préparer, mais il refusa de fournir l'eau, le lait, le sel, le pain, les ustensiles nécessaires, ainsi que le local pour en faire opérer la cuisson et la distribution. A Parain qui lui exposait humblement sa fâcheuse situation à ce sujet, M. de Montyon répondit : *Vous cherchez toujours les difficultés, jamais les expédients*.

Le 29 avril, suivant, Parain entretient son maître de la grande misère qui règne à Montyon, « les grains, dit-il sont d'une cherté excessive, le monde ne peut plus y tenir; si monseigneur veut envoyer quelques charités dans les paroisses dont il est seigneur, ce serait un grand bien pour les indigents qui sont en très grand nombre ». M. de Montyon, après avoir demandé de plus amples renseignements, se décide à envoyer la somme de 22 livres pour être distribuée entre les familles nécessiteuses.

On voit par ce qui précède, que M. de Montyon, qu'on peut considérer comme un caractère supérieur pour ses grandes bonnes œuvres, n'entendait absolument rien aux petites et qu'il n'a pas, tant s'en faut, comme dit son biographe, « ces grands élans de pitié, qui font qu'on se dépouille pour son prochain ».

Qu'on ne s'étonne donc pas si la commune de Monthyon n'a pas conservé, pour ainsi dire, le moindre souvenir du grand philanthrope.

Des lettres intimes recueillies récemment par M. Labour, établissent d'une façon irrefutable, que comme homme de lettres, M. de Montyon se montra pour son ouvrage intitulé : *Exposé statistique sur le Tonkin*, d'une probité littéraire douteuse et d'une parcimonie ridicule à l'égard d'un certain abbé qui fut son collaborateur.

« Que M. de Montyon fut peu au courant des choses du Tonkin, cela se conçoit aisément; mais alors, pourquoi en parler, et s'il en parle, pourquoi ne pas rémunérer convenablement, celui qui fournit les documents. »

Dans une de ses lettres, l'abbé dit à M. de Montyon : « Toutes les fois que vous vous écarter de mes indications, vous faites faute sur faute. » Dans une autre, il ne peut s'empêcher de lui jeter à la face en guise de remerciement pour un envoi de livres : « Quelques livres Sterling dans ma position, m'eussent été plus utiles que vos livres ».

« Le coup est rude ajoute M. Labour et, qui plus est, il est mérité. Il ne justifie que trop le reproche de parcimonie souvent adressé à M. de Montyon. »

Les faits que nous avons rappelés précédemment, sont confirmés et complétés par les lignes suivantes.

M. de Montyon rédigeait lui-même, pour les journaux et les revues, des comptes-rendus les plus élogieux sur ses propres œuvres littéraires.

A son retour en France, il écrivit à M. de Chabrol alors préfet de la Seine, pour s'affranchir du paiement d'une somme de 8250 fr. qu'on lui réclamait pour l'arriéré de ses contributions.

Sous la restauration, il prétendit user du droit de franchise postale, parcequ'il avait été conseiller d'Etat.

« Il était riche et administrait sa fortune avec une exactitude exemplaire, il avait beaucoup de procès et remettait scrupuleusement à son avocat des honoraires variant de cinq à vingt francs; mais il était si misérablement vêtu dans son frac et sa cravate blanche, que Gairal croyait avoir affaire à un gentilhomme besoigneux. Il avait donc la délicatesse de ne pas refuser ces ridicules honoraires, de crainte d'humilier le pauvre homme. A sa mort, celui-ci laissa une fortune, consacrée à des œuvres pies qui ont fait bénir sa mémoire; et je n'oserais affirmer que Gairal n'ait pas reproché quelquefois à la mémoire de M. de Montyon, d'avoir ménagé, avec tant de parcimonie de son vivant, ces trésors de générosité qu'il devait, comme on l'a si bien dit *répandre sans mesure après sa mort* »

E. LEMARIÉ

ANTOINE DE CHABANNES
COMTE DE DAMMARTIN

V

CHABANNES ET LE DAUPHIN LOUIS

En 1441, Antoine de Chabannes accompagna le dauphin (depuis Louis XI) et participa à la prise de Pontoise, (19 Septembre). Au printemps de l'année 1443, le comte de Dammartin était au

nombre des capitaines qui sous les ordres du dauphin, obligèrent les anglais à lever le siège de Dieppe. Lors de la révolte du comte d'Armagnac, la même année 1443, le dauphin après l'avoir fait prisonnier, avait laissé ses troupes sous les ordres du Sénéchal de Toulouse, Valpergues, qui, manquant d'autorité, les laissa se débander et se répandre jusqu'en Bourgogne, Beaumont, accourut à la tête de la noblesse et de la milice du pays et repoussa les pillards. Chabannes ayant rassemblé quelques troupes, pénétra en Bourgogne, ravagea une grande étendue de pays et tira pour sa part dix mille écus d'or des terres du maréchal. L'année suivante, le comte de Dammartin eut un commandement dans l'armée que le dauphin dirigea contre les Suisses révoltés et fut le vainqueur de la bataille de Bottelen,

En 1446, Antoine de Chabannes fut envoyé par le roi, auprès du duc de Savoie, pour toucher l'indemnité de quarante mille écus qui lui avait été promise par un traité conclu entre ce prince, le roi et le dauphin. Pendant son absence, le dauphin Louis, prince dissimulé et violent, qui ne trouvait pas suffisante sa part d'autorité royale, ne pouvait supporter de voir la cour divisée par des cabales et son père subir l'influence de ses ministres, traita ces derniers avec mépris et aha, s'il faut en croire l'historien Gaguin jusqu'à donner un soufflet à Agnès Sorel. Ce fait est peut-être exagéré, mais il arriva une affaire qui causa un scandale formidable à la cour : « Le prince voulant s'opposer au ministère, forma un parti dans lequel entrèrent principalement Jean de Daillon Louis de Beuil et Louis de Laval, sire de Châtillon. Lorsque le comte de Dammartin fut de retour de Savoie, le dauphin lui fit confidence de son projet ;

mais Chabannes, soit qu'il fut jaloux de ceux qui partageaient avec lui la faveur de ce prince, soit qu'il désapprouvât l'entreprise, découvrit tout au roi et déclara que la cour étant à Razilli, le dauphin lui avait demandé plusieurs archers de la garde écossaise, et qu'avec les gentiishommes de sa maison, et ceux qui lui étaient dévoués, il devait s'emparer du château et s'assurer de la personne du roi. La déposition de Dammartin, jeta le roi dans de terribles alarmes. On arrêta Conighan, commandant de la garde écossaise et plusieurs archers de cette troupe. Les partisans du dauphin prirent la fuite, ou vinrent faire leur déposition pour obtenir leur grâce.*

Le roi fit appeler son fils et lui reprocha amèrement sa conduite. Le dauphin nia les faits et donna un démenti à Chabannes. Celui-ci reprit avec colère « *Je sais le respect que je dois au fils de mon maître; mais je suis prêt à soutenir par les armes la vérité de ma déposition contre tous ceux de la maison du dauphin qui se présenteront.* Le roi persuadé du crime de son fils, lui ordonna de se retirer en Dauphiné.

On fit mettre à mort plusieurs gardes écossais, et Conighan, leur capitaine, ne dut sa grâce qu'aux pressantes sollicitations du roi d'Ecosse.

Charles VII fit au comte de Danmar-tin, plusieurs libéralités et le nomma Grand-maître de France en 1449.

E. L. (à suivre)

Duclos — Hist. de Louis XI t. 2 p. 35

SAINT-MARD

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

7 Mars 1790 — Assemblée de la municipalité dans l'Eglise paroissiale pour la formation du tableau des citoyens actifs de la commune, en vertu

du décret de l'Assemblée Nationale du mois de Janvier. Ces membres actifs sont au nombre de 41 éligibles, 22 votants et 12 garçons.

5 Avril 1790 — Plaintes des habitants de Saint-Mard, concernant une émeute séditieuse formée par 20 ou 30 garçons du bourg de Dammartin armés de bâtons, contre trois garçons de cette paroisse sans défense, dont deux ont été fort maltraités des coups qu'ils ont reçus à l'occasion de la danse qui s'est tenue ledit jour de fête de ce lieu.

14 Novembre 1790 — Assemblée des citoyens actifs de la commune pour la nomination de quatre prud'hommes destinés à faire les fonctions d'assesseurs de juge de paix. M. le maire ayant fait observer qu'il avait été convenu à l'assemblée primaire séante en l'église de Saint-Jean-Baptiste de Dammartin le 9 novembre précédent, lors de la nomination du juge de paix, de nommer deux commissaires dans chaque municipalité, pour porter le procès-verbal de nomination des quatre prud'hommes à l'assemblée qui se tiendra à Dammartin le 15 du présent mois.

— En conformité de l'instruction de l'assemblée nationale du 14 Décembre 1789, sur la formation de nouvelles municipalités; M. le Maire convoque dans l'église paroissiale, au son de la cloche, tous les citoyens actifs, à l'effet de procéder au renouvellement par moitié, des membres du corps municipal et des notables.

5 Décembre 1790 — Assemblée des officiers municipaux et du procureur de la commune, à l'effet de lire la proclamation du roi, sur les décrets de l'assemblée nationale, concernant l'organisation judiciaire du 24 Août précédent. Cette lecture faite sur la représentation du procureur syndic de la commune, relative aux excès et aux attroupements qui se font pendant la nuit.

USAGES ET COUTUMES

Nos lecteurs trouveront peut-être quelque plaisir à être renseignés sur les règles du savoir-vivre, qu'on professait, en Angleterre, vers 1664.

Il semblerait, d'après les prohibitions de la civilité britannique de cette époque, que les cavaliers du temps de Charles II n'eussent pas été des « miroirs d'élégance ». Toutefois, il peut encore être avantageux, même en notre fin de siècle, de feuilleter le vieux livre anglais.

« Il est incivil, y est-il dit, de déployer ses bras dans de grands gestes en parlant, ou de se les détirer, ou de les allonger vers ceci ou vers cela, ou encore de se les tordre.

« N'agite pas tes lèvres pour te chanter un air à voix basse, ni ne fredonne pour toi-même, ni ne siffle, à moins que tu ne sois bien seul.

« Ne bats pas du tambour avec tes pieds ou tes doigts.

« Ne fais pas claquer tes dents, ne les frotte pas, ne grince pas des dents.

« En toussant et en éternuant, tâche de faire peu de bruit. Ne soupire ni assez bruyamment, ni assez ostensiblement pour attirer l'attention des autres sur toi, à moins de grandes occasions douloureuses, où tu ne peux contenir ton chagrin. Si tu bailles, ne gémis pas, comme cela arrive à plus d'un, et abstiens-toi de bailler autant que tu le peux, surtout quand tu parles, car tu paraîtrais fatigué, ennuyé de la compagnie dans laquelle tu te trouves.

« Quand tu te mouches, ne fais pas sonner ton nez comme une trompette.

« Dormir quand quelqu'un parle, s'asseoir quand les autres sont debout marcher quand les autres sont assis parler quand il faut se taire ou écouter les autres, sont choses qui dénotent mauvaise éducation. Mais il est

permis à un supérieur de marcher en certains lieux, comme un maître en son école.

« Écouter ton professeur ou le prédicateur ne t'agites pas comme si tu étais incapable de te contenir dans... ta peau (pardon! mais textuel) pour faire ton connaisseur. C'est te montrer personnage suffisant, vouloir faire croire à une intelligence supérieure, tandis que tu manques même de gros bon sens.

« Il n'est pas décent de cracher dans le feu ni de fourrer tes mains dans les cendres ou dans la flamme pour te réchauffer, ni de t'incliner si bas que tu aies l'air d'un homme gris qui tombe sur le pavé. (à suivre)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MEAUX

AFFAIRE FOY-MALINGRE

Cette singulière affaire a eu son dénouement à l'audience du Vendredi. Le tribunal a condamné Foy à 4 mois de prison et Malingre à 3 mois. La femme Malingre a été quitte pour diverses reprimandes sur sa conduite tant soit peu irrégulière.

TISANE UNIVERSELLE

*Prenez deux grams d'indifférence,
Autant de résolutions
Dont vous ferez infusion
Avec du suc patience;
Point de procès, de querelle,
D'ambition ni de faux zèle;
Mais demi-livre de gaieté,
Deux onces de société,
Avec deux drachmes d'exercice,
Aucun excès, point d'avarice,
Vous mêlerez le tout ensemble,
De l'infusant, si bon vous semble,
Avec deux doigts du meilleur vin,
Que vous prendrez chaque matin.
Vous verrez que cette pratique,
Aux médecins fera la nique*

LAFORÊT.

SOUSCRIPTION NATIONALE

VOYAGES MERVEILLEUX

À
l'Exposition Universelle
de 1889.

Un beau volume grand format, orné
de 150 gravures, par G. LENOTRE.
Prix : 1 fr. 50 c.

JACQUES AMÉDÉE LE PAIRE

JEANNE D'ARC

ou
SEINE-ET-MARNE

Brochure de 24 pages
Format In 12

Vendu au profit de la souscription
du monument à élever à la mémoire
de Jeanne d'Arc.

Prix : 20 Centimes

Francs 25 cent. par la poste.

A LOUER Maison avec
Grand Jardin à Saint-Mard place
de l'Eglise.

S'adresser au bureau du Journal.

24 MÉDAILLES OR ET ARGENT

Philippe BARBOU Fils

PÉPINIÉRISTE

à DAMMARTIN (S.-&M.)

Arbres fruitiers et d'alignement
arbustes d'ornement, rosiers
plant d'asperges.

Librairie, Pâpéterie, Reliure

IMPRIMERIE

ENCADREMENTS, PHOTOGRAPHIE

E. LEMARIÉ

Cartes de Visites

GENRES NOUVEAUX ET VARIÉS
Depuis 1 fr. 50 le cent.

Librairie E. LEMARIÉ à Dammartin

Notice sur POMPONE-LÈS-LAGNY, par
l'abbé Richard.

1 vol. In-12 3 fr.

DOMMAGES AUX CHAMPS, dégâts des
lapins, par Valadon et Zurcher.

1 vol. In-12 4 fr. 00

VOYAGES AUX ENVIRONS DE PARIS

HISTOIRE DU VALOIS

EXCURSIONS

Dans les forêts de Villers-Colterets et de
Compiègne

PROMENADES

Sur les bords de l'Aisne, de l'Oise et de
la Marne,

AVEC DEUX CARTES DE L'ÉTAT MAJOR

PAR

VICTOR DUJARDIN

Chevalier de la Légion d'honneur

ANCIEN RÉDACTEUR PRINCIPAL

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

1 volume petit In-8 de 490 page.
4 francs, franco

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.